

SUCCES REVENDICATIF DU SYNDICAT A LA MAIRIE DE MONACO

Courant novembre 2008, à la grande satisfaction de tous, la cantine municipale fut ouverte à TOUT le personnel.

En 2010, dans un souci d'uniformisation avec le Gouvernement, la Mairie décide de mettre en place les Tickets Restaurant pour la fin de l'année.

Le Syndicat se félicite de cette avancée sociale qui permet de disposer d'un pouvoir d'achat supplémentaire mais regrette que tout le personnel ne puisse pas en bénéficier ; en effet :

1^{er} épisode :

Le 8 juin 2010 en Commission de la Fonction Communale, un projet fut proposé puis voté par ses membres à la majorité. Il prévoyait :

- l'accès aux Pass-Restaurant **SEULEMENT** pour le personnel localisé hors Monaco-Ville **avec interdiction d'accéder à la cantine** même si leur souhait était de continuer d'y déjeuner, sans bénéficier des Pass-Restaurant.
- L'accès à la cantine **UNIQUEMENT** pour le personnel localisé à Monaco-ville (sauf les auxiliaires de vie et les aides aux foyers qui ont droit aux Pass-Restaurant)

2^{ème} épisode :

le 14 juin 2010, les Conseillers Syndicaux ainsi que le personnel, scandalisés par l'interdiction d'accès à la cantine à une catégorie du personnel municipal, ont remis à M. le Maire une pétition réunissant 170 signatures réclamant **l'accès à la cantine pour tous sans exception.**

Une lettre complémentaire lui fut également adressée demandant **l'accès aux Pass-Restaurant pour tous à l'instar du Gouvernement.**

Malgré une forte mobilisation, une majorité des membres du Conseil Communal n'a pas jugé bon de tenir compte de l'avis du personnel et a validé, en séance de travail, le projet de la Direction.

3^{ème} épisode :

Le 21 juin 2010, dans un communiqué, le syndicat informait le personnel de la décision du Conseil. Cette décision provoquait une certaine indignation parmi TOUT le personnel

La pression maintenue, les membres du Conseil Communal ont été amenés à revoir leur position et à valider, le 7 juillet dernier, les décisions suivantes :

- **Accès aux Pass-Restaurant OU à la cantine pour le personnel localisé hors Monaco-Ville.**
- **Accès uniquement à la cantine municipale pour le personnel localisé à Monaco-Ville.**
- **Mais toujours pas d'accès aux Pass-Restaurant pour le personnel de Monaco-Ville et le personnel des crèches (excepté les « pervenches », les deux femmes de ménage à temps plein, les auxiliaires de vie et les aides au foyer qui ont le choix).**

Le Syndicat se félicite de l'avancée apportée à cette affaire, mais regrette que le choix ne soit pas donné à TOUT LE PERSONNEL.

Bien évidemment le Syndicat ne manquera pas de vous tenir informés des avancées obtenues et profite de ce bulletin pour remercier tous les pétitionnaires de leur mobilisation.

Notre demande de récupération du 1^{er} mai

Notre Syndicat avait demandé que le samedi 1^{er} mai soit récupéré

- d'un jour de repos compensateur rémunéré pour le personnel en congé administratif

- de deux jours de repos compensateurs rémunérés pour le personnel qui en raison de la nature de son activité ne pouvait interrompre le travail ce jour là.

Notre demande a reçu un avis défavorable du Conseil de Gouvernement et du Conseil Municipal. Il est à noter que le personnel du C.H.P.G qui avait fait la même demande a eu une réponse favorable à titre exceptionnel. Vous apprécierez ce refus d'une mesure sociale, le 1er mai est un jour symbolique "Fête du travail". De plus, la même démarche sera faite pour les samedi 25 décembre 2010 et le 1er janvier 2011.

Grilles indiciaires de la Fonction Publique

Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune a demandé la communication des grilles indiciaires de la Fonction Publique. Le Conseil de Gouvernement a fait part de son accord et s'est prononcé pour une mise en ligne sous Intranet. La même demande a été faite auprès du Maire.

Site WEB de l'Union des Syndicats de Monaco www.usm.mc

Le site WEB de l'U.S.M a été entièrement repensé dans le sens de la modernisation. Vous y trouverez notamment :

- des informations relatives à l'activité syndicale (mouvements d'actions, revendications)
- la liste de tous les syndicats affiliés à l'U.S.M.
- les dossiers en cours, tels que le projet de loi relatif au contrat de travail dans le privé avec l'analyse critique de l'U.S.M.

Prochaines permanences- Contacts

Il n'y aura pas de permanence durant les mois de juillet et août. Le Syndicat recevra sur rendez-vous. Un Conseiller Syndical se tient à votre disposition 7 jours sur 7 pour tout renseignement ou demande de rendez-vous au **06 03 94 65 81**.



SYNDICAT DES AGENTS DE L'ETAT ET DE LA COMMUNE

Bulletin d'information n° 16 Juillet - Août 2010

Nous vous rappelons que le Syndicat s'adresse à tous les fonctionnaires, agents et suppléants de l'Etat et de la Commune, sans exception.

Son rôle est de défendre les intérêts moraux, économiques, sociaux et professionnels de ses membres (selon ses statuts).

Le Syndicat peut vous représenter, et vous assister en cas de conflit ou de litige avec votre hiérarchie. C'est aussi un interlocuteur du Gouvernement et de la Mairie parce qu'il représente justement les salariés des fonctions publiques

N'hésitez pas par ailleurs à nous signaler les cas de non-renouvellement de contrats dont nous constatons amèrement la recrudescence depuis quelques mois.